PRESSE - REGLEMENT

ACCREDITATION

La demande d'accréditation doit nous parvenir dûment complétée jusqu'au

SAMEDI 12 AOUT 2023

Les accréditations sont à retirer au local de presse à St-Ursanne et à la salle de presse des Malettes.

Heures d'ouverture :
Vendredi 18 août 2023 : de **17h00 à 19h30** (Uniquement à St-Ursanne)
Samedi 19 août 2023 : de **07h00 à 09h00** et **de 15h00 à 18h00** (St-Ursanne et Malettes)
Dimanche 20 août 2023 : de **07h00 à 09h00** et de **15h00 à 18h00** (St-Ursanne et Malettes)

Les chasubles officielles **(FIA – ASS)** sont implicitement validées, leurs détenteurs ont toutefois l'obligation de souscrire une accréditation auprès de l'organisation, **Il est obligatoire d'avoir avec soi le passe presse de la course, des contrôles seront effectués pendant la course.**

Chaque journaliste, photographe ou caméraman se déplaçant sur le parcours et en particulier hors des zones autorisées au public à l'obligation de porter une chasuble officielle **(FIA – ASS)** ou une chasuble PRESSE **(ASA ORANGE)** ou PRESSE **(MIAUTON JAUNE)** que nous mettons à disposition contre un dépôt de 20.- CHF ou 20 € qui lui seront remboursés lors de sa restitution.

Les commissaires de piste seront intransigeants concernant les consignes de sécurité.

IMPORTANT : La responsabilité de l'organisateur ne sera pas engagée en cas d'accidents personnels ou de dommages causés à des tiers ; les bénéficiaires d'une accréditation exercent leur activité sous leur propre et exclusive responsabilité et doivent être sous le couvert d'une assurance RC personnelle ou professionnelle.

En vertu du code sportif international de la FIA sur les drones et autres véhicules aériens sans pilote (UAV) et compte tenu de la configuration des lieux (distances avec le public, pilotes, parcours course), l'utilisation de ces appareils est **INTERDITE** durant toute la manifestation, pour des raisons de sécurité. Seule l'organisation est autorisée à effectuer des prises de vues aériennes. Ces prises de vues aériennes sont mises à disposition de la presse ou de toute personne pouvant justifier de son usage dans le cadre d'un reportage ou pour toute autre réalisation en lien avec la manifestation et pour autant qu'une demande en bonne et due forme soit présentée.

ASS + FIA

VALABLE + Demande d'accréditation

+ Passe Presse

ASA **MIAUTON**

VALABLE + Demande d'accréditation

+ caution de 20.- CHF ou 20 € + Passe Presse

Retour des chasubles : Il est possible de retourner les chasubles à la salle de presse de St-Ursanne et à la salle de presse des Malettes.

Service de presse :

Responsable : Yves Ammann / yves.ammann@rangiers.ch

Adjoint : Pierre-Eric Houmard / pierre-eric.houmard@rangiers.ch